



Le Bilan de Compétences



RENDEZ-VOUS DE PRÉSENTATION
GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT



FORMATION
BILAN DE COMPÉTENCES ET FORMATIONS



GV_Formation, filiale du Groupe Géométrie Variable, vous propose ses services pour redynamiser votre carrière professionnelle : bilan de compétences, coaching... Nous vous aidons à entrevoir votre carrière sous un nouveau jour!

Parce qu'une carrière professionnelle se construit jour après jour, le bilan de compétences permet de faire le point sur ses compétences professionnelles et personnelles, ainsi que ses aptitudes et motivations.

Véritable état des lieux des acquis, pour anticiper sereinement l'avenir. **Il est une quête de sens.**

Régi par la loi du 31 décembre 1991, il s'agit d'un travail d'analyse des compétences professionnelles et personnelles, des aptitudes, intérêts, valeurs, motivations, souhaits et aspirations.

L'objectif du bilan de compétences est de définir un projet professionnel et/ou, le cas échéant, un projet de formation et les étapes de sa mise en oeuvre concrète.

Grâce à une équipe de consultants, experts dans leur domaine, qui pratiquent une pédagogie liant la posture « coach », le travail collaboratif et l'approche expérientielle, nous vous accompagnons pas à pas dans cette nouvelle aventure.

Faites un point sur votre passé, votre présent et tracez votre avenir

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur son évolution professionnelle. Il n'y a pas de prérequis pour en bénéficier : les particuliers, les salariés du privé ou du public, les demandeurs d'emploi, les artisans, les commerçants, mais aussi les professions libérales peuvent en bénéficier.

À chaque bilan de compétences nous nous assurons de toujours :

- Mobiliser un(e) conseiller(e) dédié(e) entièrement à votre projet et ce à chaque étape
- Proposer une méthodologie personnalisée et centrée sur l'humain
- Mettre à jour nos outils de travail : amélioration en continue des méthodes pédagogiques innovantes

Nous avons conscience des enjeux qui gravitent autour du bilan de compétences, c'est pourquoi nous avons à coeur d'instaurer un climat de confiance et de veiller à la qualité de la réalisation de chacune de nos missions et ce dans un cadre confidentiel.

Nous avons à coeur de vous accompagner dans cette transition, en y apportant de l'équilibre, de la clarté et des réponses.



Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi :
Accueil standard : 04 67 99 95 65
Horaires : 9h à 12h – 14h à 18h

PRÉSENTATION

Notre offre

Nous proposons 2 types d'accompagnement :

- Des bilans de compétences s'adressant principalement aux salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi, qui souhaitent souvent le mener « hors temps de travail » et dont le financement se fait principalement via leur compte CPF
- Des bilans de compétences initiés par l'employeur, qui les proposent à leurs salariés pour répondre à des problématiques particulières : adaptation de poste de travail dans le cadre d'une problématique de santé / handicap, ajustement d'un poste senior et réflexion sur un projet pour « l'après », évolution professionnelle en interne ou départ accompagné

La durée du bilan de compétences est de maximum 24 heures réparties sur une période pouvant aller jusqu'à 4 mois maximum. Vous avez déjà un projet ou une idée, nous pouvons adapter la durée du bilan en fonction.

L'accompagnement alterne des séances d'entretien en face à face avec le/la consultant(e) de 1 à 2 heures par semaine (ou quinzaine selon les disponibilités) et des temps de travail personnel d'investigation.

Sous réserve de place disponible GV Formation vous accompagne tout au long de l'année avec un début d'entrée en formation garanti sous quinzaine. Il peut s'effectuer sur ou hors temps de travail.

Nos engagements réciproques

Nous avons conscience des enjeux qui gravitent autour du bilan de compétences, c'est pourquoi nous avons à coeur d'instaurer un climat de confiance et de veiller à la qualité de la réalisation de chacune de nos missions et ce dans un cadre confidentiel. Nous vous promettons :

- Neutralité
- Transparence sur les objectifs, les moyens et les résultats attendus
- Confidentialité des informations recueillies durant le bilan
- Respect de l'anonymat

En tant que bénéficiaire vous vous engagez à être :

- Acteur de vos démarches et effectuer dans les délais prévus, l'ensemble des préconisations (enquêtes, démarches, recherches d'informations...)
- Authentique et sincère dans les échanges, en vous ouvrant à de nouvelles façons d'envisager votre environnement
- Assidu dans la poursuite des objectifs fixés et en respectant le calendrier des rendez-vous convenus

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La démarche qualité

Nos bilans de compétences sont réalisés en conformité avec les textes du code du travail, notamment les articles L.6313-1, R.6313-4 à R.6313-8, ainsi que les dispositions issues de la loi de finances n° 2026-103 du 19 février 2026 et de ses décrets d'application, ceux concernant l'information des stagiaires (L. 6355-22, L. 6353-8 et L.6353-3) et le règlement intérieur d'un Organisme de Formation (L. 6352-3, L. 6352-4, R. 6352-1, R. 6352-2, L. 6355-8, L. 6355-9).



Notre entreprise a obtenu la certification Qualiopi en 2020 sur les actions de formations et de bilans de compétences. Cette certification atteste de la qualité de notre accompagnement et de sa mise en oeuvre. La marque « Qualiopi » vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers

Une certification obligatoire depuis le 1er janvier 2021, et qui vous permet de continuer à accéder aux financements légaux et conventionnels de la formation professionnelle, dans le cadre de nos prestations.

Tous les échanges ayant lieu dans le cadre des entretiens avec votre consultant, les résultats de tests et questionnaires, les documents de travail, la synthèse du bilan de compétences... l'ensemble des échanges et supports sont strictement confidentiels.

Les outils

Durant le bilan de compétences, les séances sont menées individuellement par un consultant expert. Cet accompagnement personnalisé permet au bénéficiaire d'analyser en profondeur son parcours et de faire émerger ses propres solutions, pour en favoriser la mise en œuvre. L'approche se base principalement sur des échanges verbaux à partir de questionnements, de reformulations, d'associations, de recadrages et de confrontations, d'éclairages sur les processus relationnels...

Un panel d'outils sera mobilisé dans le cadre de votre bilan de compétences :

- Evaluation à 360° pour évaluer ses aptitudes et compétences
- Les ancrs de carrières de Schein
- Test des valeurs
- Le jeu des 100 métiers
- TRICAM
- ...

PROGRAMME

D'une durée maximum légale de 24 heures (conformément à l'article R.6313-4 du code du travail), le bilan de compétences s'articule autour d'entretiens en face à face avec un(e) consultant(e), de passation de tests et questionnaires ainsi que de travaux personnels guidés. La durée totale d'accompagnement effectif par la consultante est d'au minimum 13 heures, conformément aux exigences réglementaires en vigueur depuis février 2026.

Il est un dispositif normé comprenant 3 phases distinctes :

- La phase préliminaire
- La phase d'investigation
- La phase de conclusion

1 | La phase préliminaire

LES OBJECTIFS

- Définir et analyser la nature de vos besoins
- Indiquer les conditions de déroulement du bilan de compétences : les méthodes, techniques, outils utilisés
- Confirmer votre engagement dans la démarche
- Elaborer votre planning prévisionnel des rendez-vous*

**Le contenu des séances et le calendrier du bilan, sont donnés à titre indicatif. Ils seront adaptés en fonction de vos attentes et besoins.*

2 | La phase d'investigation

LES OBJECTIFS

- Faire le point sur vos acquis (connaissances, compétences, qualités) ainsi que vos aptitudes, motivations, intérêts et valeurs
- Analyser les différentes expériences professionnelles et extraprofessionnelles et déterminer les évolutions possibles
- Engager un travail d'exploration pour identifier des possibilités d'évolution professionnelle ou de reconversion (enquêtes terrain, recherche documentaire...)
- Elaborer un plan d'action conforme à la fois à vos aspirations profondes mais aussi réaliste et réalisable

Dans la phase d'investigation nous nous appuyons entre autres, sur un panel d'outils (liste non exhaustive) :

- Le regard à 360°
- Les ancrs de carrières
- Jeu des 100 métiers

...

3 | La phase de conclusion

LES OBJECTIFS

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de votre projet professionnel
- Prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre du projet

Cette phase se termine par la remise d'un synthèse co-écrite et commentée au bénéficiaire lors du dernier rendez-vous. Le bénéficiaire est le seul destinataire des résultats détaillés du document de synthèse, ils ne peuvent être transmis à un tiers sans son accord formel (article L6313-10 du Code du Travail)

Enfin, une phase de suivi post-bilan, à 6 mois vous est proposée. Cet entretien de suivi permet de :

- Évaluer l'efficacité du bilan de compétences, faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel
- Apprécier l'impact du bilan sur votre carrière, votre formation et les autres effets induits
- Recenser les difficultés de mise en oeuvre et définir des actions correctives



Accessibilité

- Tout au long de l'année, démarrage garanti sous 15 jours après validation de votre inscription
- Accompagnement de 24 heures maximum, dont :
 - 13 heures minimum d'accompagnement effectif par la consultante (entretiens individuels de 1 à 2 heures)
 - 11 heures de travail personnel guidé
- Vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous le préciser en prenant contact avec nous afin de déterminer les modalités souhaitées d'adaptation à l'action de bilan de compétences

MODALITÉS

Le tarif et prise en charge

Le bilan de compétences est proposé à partir de 1 800 € TTC, le tarif définitif dépend de votre situation. Contactez-nous et nous pourrons vous adresser le devis correspondant.

Il existe plusieurs possibilités de prise en charge :

1. Compte Personnel de Formation (CPF)

Chaque salarié, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant dispose d'un compte CPF qui peut être mobilisé pour financer un bilan de compétences. Depuis les réformes de 2026, plusieurs règles encadrent cette mobilisation :

Le CPF finance jusqu'à 1 600 € maximum, quel que soit le solde disponible sur votre compte. Au-delà, la différence est à votre charge ou peut faire l'objet d'un cofinancement (voir ci-dessous).

Une participation forfaitaire obligatoire de 150 € est demandée à tout bénéficiaire CPF, sauf cas d'exonération (demandeurs d'emploi, travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires d'un abondement de leur employeur).

Un délai de carence de 5 ans s'applique : vous ne pouvez pas mobiliser votre CPF pour un bilan de compétences si vous avez déjà bénéficié d'un financement public ou paritaire pour un bilan au cours des 5 dernières années.

2. Plan de développement des compétences de l'entreprise

L'entreprise peut prendre en charge le bilan de compétences dans le cadre de son plan de développement des compétences, via son OPCO. C'est l'employeur qui décide alors de financer le bilan pour ses salariés. Dans ce cas, la participation forfaitaire CPF ne s'applique pas.

3. Financement par France Travail

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un financement de leur bilan de compétences. Vous devez en faire la demande auprès de votre conseiller France Travail. La participation forfaitaire CPF ne s'applique pas dans ce cadre.

4. Cofinancement employeur ou OPCO

Si le coût du bilan dépasse le plafond CPF de 1 600 €, un abondement complémentaire de votre employeur ou de votre OPCO est possible. Ce cofinancement doit être d'un minimum de 100 € et doit être sollicité avant la validation de votre dossier sur Mon Compte Formation.

5. Fonds propres

Si vous ne pouvez pas bénéficier des dispositifs de financement ci-dessus, vous pouvez auto-financer votre bilan de compétences.

Le matériel

Lors de vos entretiens en face à face avec votre consultante, il est possible qu'un travail sur ordinateur soit demandé. Si vous ne disposez pas de matériels informatiques ou que vous n'avez pas d'accès à internet pour effectuer vos travaux, GV Formation met à votre disposition un ordinateur portable, un accès à une imprimante, du papier, des stylos. Ce matériel reste la propriété de GV Formation.

Thé ou café?

Durant toute la durée de la prestation, vous avez la possibilité de demander des rafraîchissements de façon gratuite. Une fontaine d'eau située dans le hall d'accueil est à votre disposition. Pour les boissons chaudes n'hésitez pas à demander à votre consultante.

L'accès aux locaux

L'accès aux locaux de GV Formation se fait pendant les heures d'ouverture du cabinet et/ou aux heures de réception par votre consultante. Nos consultantes vous reçoivent en entretien de 8h00 à 20h du lundi au vendredi en continu. Elles peuvent également vous offrir la possibilité de réaliser des entretiens en visio pour plus de flexibilité.

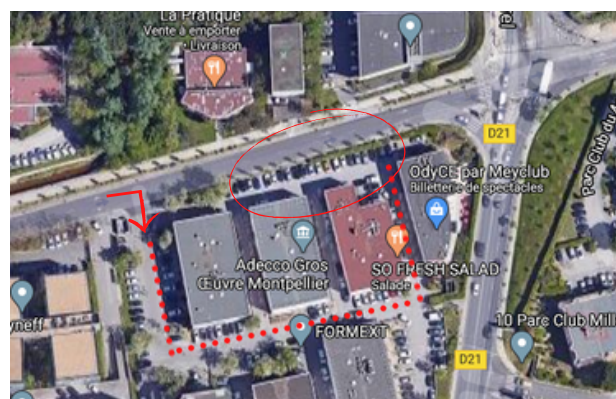
Des bureaux individuels neufs dans un centre d'affaires moderne, vous accueillent pour réaliser vos bilans de compétences. Un grand parking gratuit dans l'enceinte, est à disposition.

L'accueil des personnes à mobilité réduite, se réalise dans nos bureaux dédiés :



ADRESSE

5 PAT Le Millénaire
 1350 Avenue Albert Einstein
 34000 Montpellier



La flèche vous indique l'entrée principale du PAT. Une fois au portail, sur le clavier cherchez Géométrie Variable et sonnez, que nous puissions vous ouvrir la barrière.

Les pointillés vous indiquent la route à prendre pour arriver jusqu'au bâtiment 5. Enfin vous pouvez vous garer dans la zone encadrée (qui est la plus proche de nos bureaux) ou bien où vous souhaitez sur le PAT.



ILS EN PARLENT MIEUX QUE NOUS...



Je suis très satisfaite de mon bilan de compétences. La consultante a su être à l'écoute de mes attentes et difficultés. Elle m'a aidé à prendre conscience de mes compétences mais aussi de mes valeurs, tout cela avec beaucoup de bienveillance.

Cette approche globale m'a permis d'évoluer tant sur le plan professionnel que personnel.
Merci encore !

-

Marion



J'ai pu échanger ouvertement avec ma consultante sur ma situation professionnelle. Elle a fait preuve d'une belle écoute et d'un bel esprit de synthèse ce qui m'a permis de définir clairement mon projet d'évolution qui était assez flou au départ. Merci

-

Marc



Je suis extrêmement satisfaite de ce bilan, tant au niveau de la forme que du contenu. La consultante a fait preuve d'un grand professionnalisme, elle a su nouer une vraie relation de confiance, indispensable pour ce type d'accompagnement, elle a également su orienter et cadrer les recherches et le travail avec empathie, bienveillance et la rigueur nécessaire, tout en s'adaptant au contexte. Je ressors de ce bilan en ayant repris confiance professionnellement, avec beaucoup d'énergie positive, du recul et des outils pour rebondir. Une très belle rencontre professionnelle. Un grand merci! Je recommande +++

-

Magali



**DE NOS CLIENTS
NOUS
RECOMMANDERAIENT***

**sur l'année 2024*



04 67 99 95 65



www.gv-formation.com



infos@gv-formation.com



FORMATION

BILAN DE COMPÉTENCES ET FORMATIONS

CONTACT

5 PAT Le Millénaire
1350 Avenue Albert EINSTEIN
34000 MONTPELLIER

04 67 99 95 65
infos@gv-formation.com
www.gv-formation.com

